

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

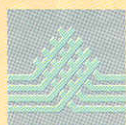
LES BAS SALAIRES EN FRANCE QUELS CHANGEMENTS DEPUIS 15 ANS ?

Entre 1983 et 1997, la proportion de salariés percevant un bas salaire a fortement augmenté en France. Cette progression correspond largement à celle des très bas salaires (ceux en deçà de la moitié du salaire médian), dont la proportion est passée de 5 % à 10 %, et à la montée du travail à temps partiel. Les emplois à bas salaires sont en outre des situations plus durables qu'auparavant et ils suivent ou précèdent souvent des périodes de chômage. Enfin, les bas salaires sont dans les dernières années moins bien compensés par les salaires des autres membres du ménage.

En 1997, environ un salarié sur six (1), soit 2,8 millions de personnes, occupent des emplois à bas salaire (salaires inférieurs ou égaux aux 2/3 du salaire médian - cf. encadré 1 -). Entre 1983 et 1997, la proportion des salariés se trouvant dans cette zone de salaires est passée de 11,4 % à 15,1 % (2). Le salaire médian, à partir duquel les seuils des bas et très bas salaires sont déterminés, est resté quasiment constant sur la période : en francs constants, son niveau est, en mars 1997, voisin de celui de mars 1983 (environ 7 300 francs de 1997),

(1) - L'étude porte sur tous les salariés, à l'exclusion des contrats d'apprentissage et assimilé, soit environ 18,5 millions de personnes (cf. encadré 4). La source utilisée est l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE. La méthodologie est décrite dans l'encadré 5.

(2) - Plus largement, les inégalités de salaire se sont accrues au cours de cette période (cf. encadré 2).



TERMINOLOGIE

Salaire médian : salaire en-dessous (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population dont on étudie les salaires (7 300 F net en 1997).

Bas salaires : salaires au plus égaux aux deux-tiers du salaire médian soit 4 867 F net;

dont :

Très bas salaires : salaires au plus égaux à la moitié du salaire médian soit 3 650 F net;

Autres bas salaires : salaires compris entre au moins la moitié et au plus les deux tiers du salaire médian.

après être passé, en 1993, par le maximum de la période étudiée. De 1985 à 1995, le seuil des bas salaires est pratiquement identique au smic mensuel à temps complet; il lui devient légèrement inférieur en 1996 et 1997 après le relèvement du smic de juillet 1995.

Un doublement de la part des très bas salaires, fortement lié à la progression du travail à temps partiel

Si l'on considère la distribution des salaires tous emplois confondus, c'est-à-dire en ne distinguant pas les salariés à temps complet et à temps partiel, la progression de la part des bas salaires résulte principalement de celle des très bas salaires, ceux inférieurs à la moitié du salaire médian (graphique 1) : entre 1983 et 1997, leur part dans l'ensemble des salariés a doublé, passant de 5 % en 1983 à 10 % en fin de période. La part des salaires compris entre la moitié et les 2/3 du salaire médian a, en revanche, légèrement diminué. Dans son ensemble, la progression de la part des bas salaires a été presque continue de 1983 à 1997 mais elle n'a pas été régulière : ainsi, les années 1986 et 1992 marquent deux sauts, qui expliquent environ les deux-tiers de son augmentation sur la période.

Dans une large mesure, près de 65 % en 1990, environ 77 % en

1997, les emplois à bas salaire sont des emplois à temps partiel. La progression de la part des bas salaires accompagne donc celle du travail à temps partiel, qui représente 17 % de l'ensemble des emplois du champ étudié en 1997, contre 11,8 % en 1990 et environ 8 % au début des années 80. Cette hausse s'est accompagnée d'une progression sensible de la part du temps partiel «subi»; ainsi, en mars 1997, 43,5 % des salariés à temps partiel déclaraient souhaiter travailler davantage, contre 37 % en 1990 (cf. encadré 3).

Si l'on restreint la population étudiée aux seuls salariés à temps complet, la proportion de bas salaires, qui augmente également (cf. enca-

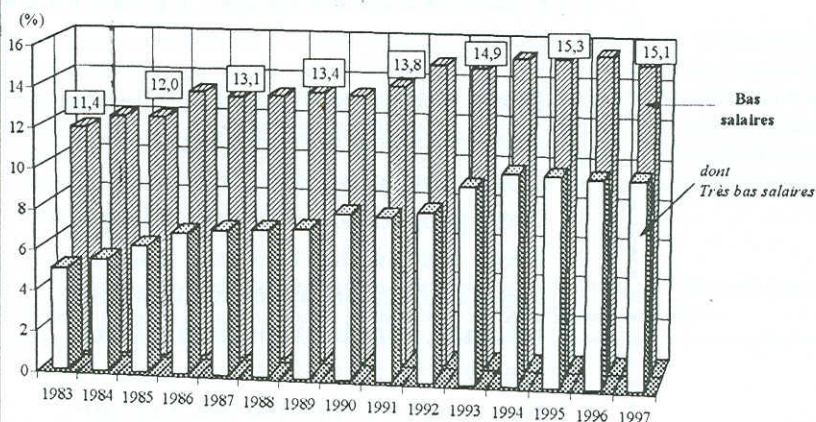
dré 4), apparaît bien sûr sensiblement plus faible, atteignant 10 % en 1997 (graphique 2), et la part des très bas salaires demeure peu élevée, de l'ordre de 1 % en 1997, et stable sur l'ensemble de la période.

De l'ouvrier payé au smic à l'employé à temps partiel

Sur l'ensemble de la période, les principales caractéristiques de la population à bas et très bas salaire ont peu changé.

Concernant la nature des emplois, c'est évidemment le temps partiel qui domine : en mars 1997, il y a 4,6 fois plus de salariés à temps partiel parmi les salariés à

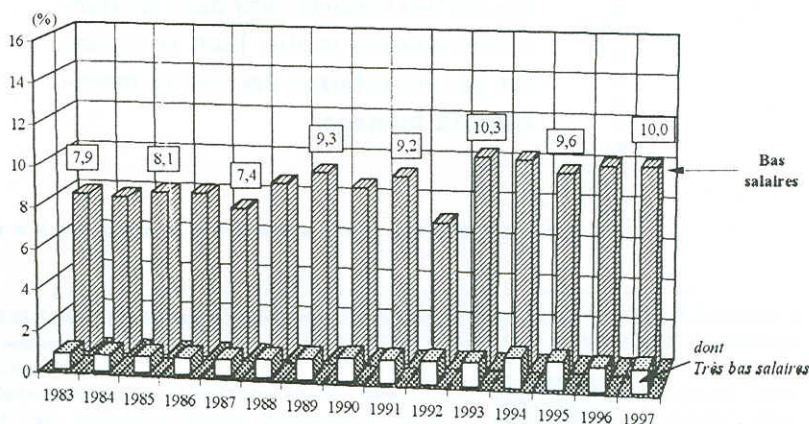
Graphique 1
Proportion de salariés à bas salaire, ensemble des emplois
(temps complet et temps partiel)



Champ : salariés hors apprentis et assimilés.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Graphique 2
Proportion de salariés à bas salaire, temps complet seulement



Champ : salariés à temps complet, hors apprentis et assimilés.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

bas salaire que dans l'ensemble (tableau 1). Les emplois à durée limitée et ceux relevant de la politique de l'emploi sont également surreprésentés : il y a près de 6 fois plus de salariés sous contrat aidé (3), et plus de 2 fois plus de CDD que parmi l'ensemble des salariés. En revanche, il y a relativement moins de salariés de l'État et des collectivités locales, tout au moins tant que l'on ne distingue pas selon le statut (4). Par catégorie professionnelle, on trouve de fortes proportions d'employés, notamment ceux des services aux particuliers et du commerce, et d'ouvriers non qualifiés (ces catégories sont près de 3 fois plus représentées parmi les bas salaires).

Les salariés qui occupent des emplois à bas salaire sont plus souvent qu'en moyenne des femmes et des jeunes, et beaucoup plus souvent des personnes qui entrent dans l'emploi ou reprennent une activité. Ils ont de ce fait moins d'ancienneté dans leurs emplois que les autres salariés. Enfin, la proportion de personnes faiblement diplômées est sensiblement plus élevée.

Les caractéristiques liées à l'emploi structurent fortement la population des salariés à bas salaire. Quatre groupes, fondés sur le type

(3) - Selon l'enquête emploi de mars 1997, 10,5 % des salariés à bas ou très bas salaire relèvent d'un dispositif d'aide à l'emploi, et dans 75 % des cas, il s'agit d'un Contrat emploi-solidarité (CES) : au total, environ 8 % des salariés à bas ou très bas salaire sont employés dans le cadre des CES. Cette proportion est restée assez stable depuis 1993. L'enquête emploi ne permet cependant de saisir qu'imparfaitement les contrats relevant de la politique de l'emploi, ce qui conduit à une sous-estimation des effectifs concernés. Notons que les aides à l'emploi passent aussi en partie par des mesures qui ne se concrétisent pas dans des statuts ou des contrats particuliers, comme par exemple des exonérations de charges sociales pour les employeurs (voir DARES, « 40 ans de politique de l'emploi », 1996, Hors collection, la Documentation française), souvent associées à des salaires d'un niveau proche du smic ou à des emplois à temps partiel.

(4) - Les CDD, vacataires, auxiliaires de l'État et des collectivités locales sont en effet dans une situation plus proche de celle de leurs homologues du privé que de celle des fonctionnaires.

Tableau 1
Composition de la population des salariés à bas et très bas salaires
(répartition en % et taux de représentation (*) en 1997)

	Ens. des salariés		Ensemble des bas salaires		dont : très bas salaires		dont : autres bas salaires	
	%	taux	%	taux	%	taux	%	taux
Type d'emploi								
Temps complet	83,0	0,27	22,5	0,27	14,7	0,18	38,4	0,46
Temps partiel	17,0	4,56	77,5	4,56	85,3	5,02	61,6	3,62
Statut d'emploi								
Intérim	1,7	1,29	2,2	1,29	1,8	1,06	2,9	1,71
CDD privé	4,4	2,20	9,7	2,20	9,1	2,07	10,9	2,48
CDI privé	66,0	0,90	59,1	0,90	57,2	0,87	62,9	0,95
Contrat aidé	2,0	5,90	11,8	5,90	15,6	7,80	4,1	2,05
Agents de l'État et des collectivités locales	25,9	0,67	17,3	0,67	16,3	0,63	19,2	0,74
CSP de l'emploi								
Cadres et professions interm.	37,1	0,32	11,9	0,32	11,6	0,31	12,5	0,32
Employés	32,9	1,92	63,3	1,92	65,0	1,98	59,8	1,82
<i>dont :</i>								
Employés de l'État	12,5	1,22	15,3	1,22	15,8	1,26	14,2	1,14
Employés administ. du privé ..	10,2	1,11	11,3	1,11	10,4	1,02	13,2	1,29
Employés de commerce	4,0	2,75	11,0	2,75	9,2	2,30	14,8	3,70
Employés des services	6,2	4,15	25,7	4,15	29,6	4,77	17,6	2,84
Ouvriers qualifiés	20,3	0,41	8,4	0,41	7,3	0,36	10,6	0,52
Ouvriers non qual. et agricoles ..	8,5	1,69	16,4	1,69	16,1	1,66	17,1	1,76
Age								
16-<20 ans	0,2	4,50	0,9	4,50	1,1	5,50	0,4	2,00
20-<25 ans	5,5	2,44	13,4	2,44	14,1	2,56	12,1	2,20
25-<30 ans	14,7	1,10	16,2	1,10	15,9	1,08	16,8	1,14
30-<35 ans	15,7	0,89	13,9	0,89	13,2	0,84	15,5	0,99
35-<40 ans	15,4	0,88	13,5	0,88	12,5	0,81	15,5	1,01
40-<45 ans	15,1	0,78	11,8	0,78	11,9	0,79	11,7	0,77
45-<50 ans	14,8	0,86	12,8	0,86	13,2	0,89	12,0	0,81
50 ans et plus	18,5	0,95	17,5	0,95	18,3	0,99	15,9	0,86
Sexe								
Hommes	53,9	0,39	21,2	0,39	20,2	0,37	23,4	0,43
Femmes	46,1	1,71	78,8	1,71	79,8	1,73	76,6	1,66
Diplôme								
Cep, aucun	25,7	1,61	41,3	1,61	43,1	1,68	37,8	1,47
Cap, Bepc, autres diplômes de ce niveau	37,5	0,95	35,8	0,95	35,0	0,93	37,4	1,00
Bac et plus	36,8	0,62	22,9	0,62	22,0	0,60	24,8	0,67
Situation l'année précédente								
Actif occupé	91,5	0,82	74,7	0,82	70,2	0,77	83,8	0,92
Chômeur	4,8	2,96	14,2	2,96	16,6	3,46	9,3	1,94
Étudiant, élève	2,1	2,95	6,2	2,95	7,5	3,57	3,7	1,76
Autre inactif	1,6	3,06	4,9	3,06	5,7	3,56	3,2	2,00
Ancienneté dans l'emploi actuel								
Moins de 6 mois	6,6	2,38	15,7	2,38	17,0	2,58	13,0	1,97
6 mois à moins de 1 an	5,7	2,19	12,5	2,19	14,5	2,54	8,4	1,47
1 an à moins de 2 ans	8,7	1,71	14,9	1,71	16,3	1,87	12,1	1,39
2 ans et plus	79,0	0,72	56,9	0,72	52,2	0,66	66,4	0,84

Champ : salariés hors apprentis et assimilés.

(*) Le taux de représentation est le rapport entre la proportion d'une catégorie parmi les bas ou très bas salaires et la proportion de cette catégorie parmi l'ensemble des salariés. Une catégorie est dite surreprésentée lorsque ce taux est supérieur à l'unité.

Lecture : Le taux de représentation des emplois à temps partiel parmi les salariés à très bas salaire est de 5,02, c'est-à-dire que ce type d'emploi est cinq fois plus fréquent dans cette sous-population que parmi l'ensemble des salariés (85,3 % contre 17 %).

Source : enquête Emploi mars 1997, INSEE.

d'emploi (temps complet ou temps partiel) et le type de contrat de travail («ordinaire» ou relevant de la politique d'aide à l'emploi), se dégagent d'une analyse des données (5) : le premier est composé essentiellement de salariés travaillant au moins 30 heures hebdomadaires; il s'agit plutôt d'hommes possédant des qualifications ouvrières, occupant déjà leur emploi l'année précédente, et travaillant dans l'industrie, l'agriculture, ou, un peu moins souvent, le commerce et les services aux entreprises; ils se situent dans la zone des bas salaires. L'archétype de ce groupe pourrait être celui de l'ouvrier rémunéré au smic. Le second groupe est caractérisé par l'emploi à temps partiel. Il s'agit plutôt de femmes, de salariés qui accèdent ou retrouvent un emploi, d'employés occupés dans le tertiaire; ce groupe se situe plutôt dans la zone des très bas salaires. Les deux derniers groupes, assez isolés, sont d'une part celui des emplois aidés (plutôt des anciens chômeurs, des femmes), et d'autre part celui des «très petits horaires», c'est-à-dire des emplois d'une durée hebdomadaire inférieure à 15 heures, de niveaux de qualification hétérogènes, plus proches par ailleurs des statuts d'emploi ordinaires que des emplois aidés.

Depuis quinze ans, l'importance relative de ces différentes caractéristiques dans l'explication du «risque» de bas ou très bas salaire est restée à peu près stable, même si l'effet propre de certaines d'entre elles (temps partiel, faible ancienneté, emplois du commerce ou des services aux particuliers) a eu ten-

(5) - Analyse des correspondances multiples portant sur l'enquête Emploi de mars 1997. Les résultats détaillés figurent dans *Les bas salaires en France 1983-1997, Document d'études, n°15, DARES*.

(6) - On observera que l'augmentation du risque de bas salaire associé aux emplois à temps partiel va de pair avec la forte hausse du temps partiel «subi» enregistrée depuis le début des années 1990 (cf. encadré 4) : en 1997, parmi les salariés hors fonctionnaires et assimilés, près d'un salarié à temps partiel sur deux souhaite travailler davantage.

Tableau 2
Fréquence des bas salaires
parmi les salariés occupés trois années successives

	En pourcentage			
	1983-1985	1987-1989	1990-1992	1994-1996
1 année	6,0	5,3	5,9	4,4
2 années	3,1	3,4	2,9	2,8
3 années	5,1	6,0	6,9	7,9
Au moins 1 année	14,2	14,7	15,7	15,1
Fréquence l'année intermédiaire ..	12,0	13,2	13,8	15,3

Champ : Salariés (hors apprentis et assimilés) employés trois années successives.
Lecture : parmi les salariés employés de façon continue en 1983, 1984 et 1985, 5,1 % étaient restés continuellement dans des emplois à bas salaire, 3,1 % y étaient restés 2 années, et 6 % une année. Au total de 1983 à 1985, 14,2 % de ces salariés avaient passé au moins une année dans la zone des bas salaires, et 2 % s'y trouvaient l'année 1984.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

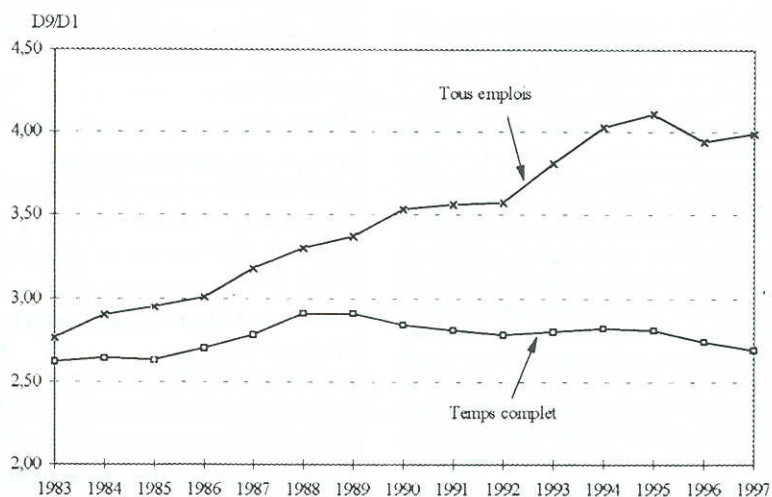
Encadré 2

LA DISPERSION DES SALAIRES NETS DE 1983 A 1997

L'ensemble de la distribution des salaires n'a pas évolué de façon uniforme, et l'inégalité des salaires s'est accrue au cours de la période 1983-1997. L'ampleur de ce phénomène varie fortement selon que l'on considère l'ensemble des salariés ou les seuls salariés à temps complet.

Tous emplois confondus, la dispersion des salaires a augmenté dans des proportions importantes entre 1983 et 1997 : le ratio interdécile (1) (D9/D1) est ainsi passé de 2,8 environ à 4 entre ces deux dates, soit une hausse de l'ordre de 45 %. Celle-ci a été continue sur l'ensemble de la période, mais elle s'est très fortement accélérée à partir de 1993. L'inégalité s'est surtout accrue dans le bas de la distribution des salaires : le ratio D5/D1 est ainsi passé de 1,5 en 1983 à 2,2 en 1997, tandis que sur la même période le ratio D9/D5 est resté à peu près stable (1,86 en 1997 contre 1,79 en 1983).

Pour les salariés à temps complet, on constate un faible accroissement de la dispersion des salaires, surtout sensible dans les années 1980, la première moitié des années 1990 ayant été en revanche marquée par une réduction de l'éventail des salaires. La croissance de l'inégalité dans les années 1980 a surtout concerné la partie haute de la distribution des salaires. Comparées jusqu'en 1992 avec celles que l'on obtient à partir des déclarations annuelles de salaire (DADS), ces évolutions, bien que d'une amplitude un peu plus importante, suivent la même tendance; les niveaux d'inégalité sont toutefois différents, du fait de la différence des champs entre l'enquête sur l'emploi et les DADS.



Champ : ensemble des salariés
Source : enquêtes Emploi, INSEE.

(1) - Le premier décile (D1) regroupe les 10 % des salariés les moins bien rémunérés, le dernier décile (D9) les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

dance à se renforcer (6). Inversement, le désavantage relatif des femmes a eu tendance à diminuer : si la probabilité de bas ou très bas salaire est toujours plus élevée aujourd'hui pour elles que pour les hommes, l'écart est plus faible qu'au début des années 1980.

(7) - On a utilisé un modèle de type logit pour vérifier l'influence de différents facteurs, dont la classe de salaire l'année précédente, sur la probabilité de percevoir un bas ou très bas salaire une année donnée.

(8) - Cette approche écarte par conséquent les personnes qui entrent ou qui sortent du marché du travail : nouveaux entrants (sorties du système éducatif, reprise d'activité des femmes par exemple), sorties temporaires ou définitives vers l'inactivité (préretraite, retraite notamment).

Le risque de bas ou très bas salaires devient plus durable

La progression des bas salaires s'est aussi accompagnée d'une augmentation du risque de demeurer, au moins à court terme, dans la zone des bas salaires. Ainsi, parmi les salariés employés trois années successives, la proportion de ceux qui n'ont occupé que des emplois à bas salaire est passée de 5 % pour les années 1983-1985 à près de 8 % en 1994-1996 (tableau 2). Une proportion croissante des salariés a ainsi plus de difficultés à «sortir» de ce type d'emplois.

Le caractère plus durable de ces périodes d'emploi mal rémunéré est confirmé par l'analyse économé-

trique (7) : parmi les facteurs qui jouent de façon significative sur le risque de percevoir un bas salaire une année donnée, le fait d'avoir perçu un bas salaire l'une ou l'autre des deux années précédentes constitue un facteur dont l'effet positif est croissant et particulièrement significatif dans les années 90.

Les alternances entre chômage et emploi à bas salaire sont devenues plus fréquentes

Si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des personnes présentes sur le marché du travail, chômeurs compris, durant trois années successives (8), 26 % avaient connu au moins une fois soit le chômage, soit

Encadré 3

LA PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL ET LE TEMPS PARTIEL SUBI DEPUIS 1990 (1)

Entre 1990 et 1997, la proportion des salariés à temps partiel est passée, pour le champ étudié ici, de 11,8 % à 17 %. Pour une part, la progression du travail à temps partiel résulte directement de celle des emplois aidés, notamment les contrats emploi-solidarité, par définition emplois à mi-temps. Si on les écarte, la part du temps partiel s'établit, aux mêmes dates, à 11,3 % et 15,7 %.

Parmi les salariés se situant dans la zone des bas salaires, ces proportions sont évidemment plus fortes : 64,6 % des emplois en 1990, 77,5 % en 1997 occupent des emplois à temps partiel. Ces proportions sont assez différentes selon le champ ou la zone de salaires considérés, mais dans tous les cas, on constate que parmi les salariés à temps partiel, la part de ceux qui déclarent souhaiter travailler davantage (temps partiel subi) a augmenté sensiblement.

Part des emplois à temps partiel (dont temps partiel subi) de 1990 à 1997

En pourcentage

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Ensemble du champ étudié (*)	11,8	11,9	12,6	14,0	15,1	15,9	16,4	17,0
dont : temps partiel subi	37,0	35,1	37,5	40,0	42,1	42,3	42,2	43,5
Hors emplois aidés	11,3	11,3	11,8	12,8	13,8	14,4	14,9	15,7
dont : temps partiel subi	34,2	32,1	34,3	35,7	37,9	37,7	37,7	40,2
Par catégories de salariés								
Fonctionnaires et assimilés	9,6	10,8	10,6	11,0	11,4	12,0	12,7	13,1
dont : temps partiel subi	19,1	19,4	18,9	19,2	19,0	16,5	16,7	19,7
Autres salariés hors stages et emplois aidés	12,1	11,9	12,5	13,7	14,9	15,6	16,0	17,2
dont : temps partiel subi	37,9	36,8	38,5	40,1	42,5	42,6	42,6	45,0
Stages et emplois aidés	52,0	54,0	60,5	70,6	76,4	76,4	75,3	76,3
dont : temps partiel subi	78,1	76,1	75,4	74,6	75,9	77,2	78,1	72,5
Zone des bas et très bas salaires	64,6	61,6	60,9	68,2	71,1	73,0	73,2	77,5
dont : temps partiel subi	45,8	44,9	46,9	48,9	50,7	52,2	52,4	53,4
Autres niveaux de salaire	3,8	4,0	4,1	4,6	5,1	5,5	5,9	6,2
dont : temps partiel subi	17,0	14,1	16,9	18,3	20,5	18,2	18,7	21,6
Pour information :								
Champ des secteurs marchands non agricoles (SMNA)	8,9	8,9	9,3	10,3	11,7	12,2	12,7	13,6
dont : temps partiel subi	36,9	34,3	38,3	39,8	41,7	41,9	41,5	44,2

(*) Salariés hors apprentis et assimilés.

Source : Enquêtes Emploi, INSEE.

(1) - L'enquête sur l'emploi ne donne pas d'information sur le temps partiel subi avant 1990.

Tableau 3
Fréquence des emplois à bas salaire ou du chômage
parmi les actifs présents sur le marché du travail trois années successives

	En pourcentage						
	83-85	85-87	87-89	90-92	92-94	94-96	95-97
Au moins une fois dans un emploi à bas salaire ou au chômage [1]	19,6	21,5	21,6	22,6	24,5	25,3	26,0
Toujours dans des emplois à bas salaire ou au chômage [2]	7,3	8,3	8,9	9,3	10,7	12,2	14,1
dont :							
- toujours à bas salaire	3,5	3,8	4,2	4,8	5,3	5,6	6,9
- alternances d'emploi à bas salaire et de chômage	1,3	1,7	2,0	2,3	2,9	3,3	3,6
- toujours au chômage	2,5	2,9	2,7	2,2	2,5	3,3	3,7
Indicateur de persistance [2]/[1]	37,2	38,6	41,1	41,1	43,8	48,2	54,2
Champ : actifs, occupés ou chômeurs, présents sur le marché du travail trois années successives (hors apprentis et assimilés).							

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

un emploi à bas salaire sur la période 1995-1997, contre 19,6 % sur la période 1983-1995 (tableau 3). Dans le même temps, la proportion de personnes ayant été constamment au chômage ou dans un emploi à bas salaire a crû beaucoup plus rapidement, passant d'un peu plus de 7 % en 1983-1985 à 14 % en 1995-1997, ce qui traduit une persistance croissante de ce type de situation. Ce phénomène résulte principalement de deux évolutions : d'une part, la proportion d'actifs ayant toujours occupé un emploi bas salaire a doublé (environ 7 % en 1995-1997 contre 3,5 % en 1983-1985); d'autre part, la fréquence des situations où alternent des périodes de chômage et des périodes d'emploi à bas salaire s'est accrue (de près de 4 % en 1995-1997 contre 1,3 % sur les années 1983-1985).

Au total, parmi les personnes ayant connu au moins une fois le chômage ou un bas salaire au cours de chaque période, la part de ceux qui sont restés continûment pendant trois ans dans ces situations est passée de 37 % en 1983-1985 à 54 % en 1995-1997.

Le caractère de plus en plus persistant du risque de bas salaire résulte d'un double mouvement. Un premier effet est lié à la croissance de la proportion d'emplois à très bas salaires, dont la probabilité de sortie vers des emplois mieux rémunérés est très faible : environ une

chance sur trois (tableau 4.a). La hausse du risque de très bas salaire a donc entraîné, toutes choses égales par ailleurs, une croissance de

la proportion de salariés qui restent durablement (ici trois ans) dans cette situation. Un second effet provient de l'immobilité croissante des

Tableau 4.a
Situation des salariés à très bas salaires l'année N selon la situation l'année N+2

	En pourcentage			
	83/85	87/89	90/92	94/96
Chômage	8,1	11,8	8,3	12,2
Très bas salaire	58,4	52,0	57,6	55,7
Autre bas salaire	16,4	15,5	15,4	12,7
Autres classes de salaire	17,2	20,7	18,7	19,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Bas salaire	74,8	67,6	73,0	68,5
Bas salaire ou chômage	82,8	79,3	81,3	80,6
Champ : personnes présentes sur le marché du travail (actifs occupés ou chômeurs) trois années successives.				
Lecture : parmi les personnes qui percevaient un très bas salaire en 1983 et qui étaient encore présentes sur le marché du travail deux ans plus tard, 58,4 % percevaient un très bas salaire en 1985.				

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Tableau 4.b
Situation des autres bas salaires l'année N selon la situation l'année N+2

	En pourcentage			
	83/85	87/89	90/92	94/96
Chômage	9,8	8,3	9,2	8,0
Très bas salaire	11,9	11,2	9,1	11,6
Autre bas salaire	25,1	29,9	36,1	38,7
Autres classes de salaire	53,2	50,7	45,7	31,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Bas salaire	37,0	41,1	45,2	50,3
Bas salaire ou chômage	46,8	49,3	54,3	58,3
Champ : personnes présentes sur le marché du travail (actifs occupés ou chômeurs) trois années successives.				
Lecture : parmi les personnes qui percevaient un bas salaire en 1983 et qui étaient encore présentes sur le marché du travail deux ans plus tard, 25,1 % percevaient un bas salaire en 1985.				

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

salariés dont le salaire se situe entre la moitié et les deux-tiers du salaire médian. Pour ces derniers, la probabilité d'occuper, deux ans plus tard, un emploi dont le salaire se situe dans cette zone est passée de 25 % en 1983 à près de 39 % en 1994 (tableau 4.b). Réciproquement, la probabilité pour ces salariés d'occuper deux ans plus tard un emploi mieux rémunéré a diminué de plus de dix points (de 53 % pour la période 1983-1985 à près de 42 % pour 1994-1996).

Dans 30 % des cas, les bas salaires constituent le seul revenu d'activité du ménage

Une dernière dimension de l'analyse des bas salaires consiste à examiner la composition familiale et la situation en termes d'emploi et de salaire des autres membres du ménage.

Plus souvent que la moyenne, les salariés à bas salaire appartiennent à des ménages de plusieurs personnes sans lien familial, ou constituent des familles monoparentales. La part des ménages d'une seule personne y est en revanche plus faible qu'en moyenne, et la proportion des couples, avec ou sans enfants, est du même ordre de grandeur. Ces caractéristiques n'ont guère changé au cours du temps.

En 1997, environ 31 % des salariés à bas salaire se trouvent dans des ménages où ils apportent le seul revenu d'activité, soit parce qu'ils

Encadré 4

LA PROPORTION DE BAS SALAIRES AUGMENTE QUELS QUE SOIENT LE CHAMP ET LES CONCEPTS RETENUS

La proportion de bas salaires est assez sensible aux catégories d'emplois que l'on retient pour l'analyse, à la fois du fait des différences de salaires médians et du fait de la distribution des salaires d'un champ à l'autre ; par exemple (voir tableau ci-dessous), si l'on exclut les contrats relevant de la politique d'aide à l'emploi, le salaire médian est plus élevé et la proportion de bas et très bas salaires légèrement supérieure (15,7 % en 1997) à celle observée pour le champ étudié. A l'inverse, lorsque l'on exclut également les emplois correspondant aux statuts d'agents de l'État et des collectivités locales, le salaire médian est sensiblement plus faible, ce qui entraîne une proportion de bas et très bas salaires plus faible (13,1 % en 1997). Le fait de retenir ou non les primes non mensuelles dans la mesure du salaire conduit également à quelques différences : l'inclusion de ces primes a pour effet de relever le niveau du salaire médian, mais leur distribution concerne davantage les salaires les plus élevés ; au total, la proportion de bas salaires primes comprises est nettement plus élevée (17,5 % en 1997). Néanmoins, quels que soient le champ ou l'étendue du salaire retenus, l'évolution de la part des bas salaires depuis 1983 a suivi la même tendance.

Effectif (en milliers), salaire net médian et proportion de bas salaires en 1997 selon différentes mesures

Champ et définition du salaire	Effectifs de salariés (milliers)	Salaire net médian (Francs)	Part des bas salaires (en %) dont :		
			très bas	autres	total
Champ étudié, tous emplois					
Salaires hors primes non mensuelles	18 550	7 300	10,1	5,0	15,1
Salaires y compris primes non mensuelles	18 550	7 680	10,2	7,3	17,5
Champ étudié, temps complet	15 400	8 000	1,1	8,9	10,0
Variantes tous emplois, salaires hors primes non mensuelles					
Champ étudié, hors emplois aidés	18 270	7 500	8,1	7,6	15,7
Champ étudié, hors agents de l'État et des collectivités locales	13 480	7 000	8,3	4,8	13,1

Source: Enquête sur l'emploi mars 1997, INSEE.

vivent seuls (près de 10 %), soit parce qu'ils sont le seul actif occupé d'un ménage dont les autres membres sont inactifs (près de

16 %) ou à la recherche d'un emploi (6 %). Cette proportion a sensiblement augmenté depuis une dizaine d'années : elle était de 25 %

Tableau 5
Proportion de salariés à bas salaire appartenant à des ménages à bas salaire moyen

	En pourcentage							
	1983	1985	1987	1989	1991	1993	1995	1997
Ensemble des salariés à bas salaire	56,5	60,2	63,0	61,9	60,3	62,4	63,9	64,0
dont : salariés à très bas salaire	62,1	67,1	69,8	69,2	66,4	68,0	69,8	68,8

Champ : salariés à bas salaire.

Lecture : en 1997, 64 % des salariés à bas salaire, et 68,8 % des salariés à très bas salaire, se trouvaient dans un ménage à bas salaire moyen.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

en 1983, et d'environ 29 % au début des années 90.

La façon dont les salaires se combinent au sein des ménages peut également être analysée en calculant un «salaire moyen» du ménage (somme des salaires perçus rapportée au nombre de salariés du ménage). Cette mesure permet d'évaluer directement les compensations qui peuvent s'opérer au sein des ménages entre différents niveaux de salaires individuels. On constate alors que 64 % des salariés à bas salaire appartiennent, en 1997, à des ménages dont le revenu salarial moyen est bas, contre 58,5 % en 1983. Cette progression, qui n'a pas été régulière (tableau 5), illustre à la fois l'augmentation de la part des très bas salaires, et les effets de la hausse du chômage, qui restreint le nombre de ménages percevant plusieurs salaires.

Pierre CONCIALDI
(IRES),

Sophie PONTHEUX
(DARES).

Encadré 5

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE (1)

Cette étude, qui propose une évaluation de l'étendue des bas salaires en France depuis le début des années 80 correspond à la première étape d'une recherche portant plus largement sur la question des «travailleurs pauvres» («*working poor*» chez les anglo-saxons). Cette notion fait intervenir à la fois la situation des individus au regard de l'emploi et du travail, et les revenus du ménage auquel ils se rattachent : les «travailleurs pauvres» sont des individus qui sont pauvres bien qu'ils aient un travail. Les résultats présentés ici sont loin d'épuiser l'ensemble des questions que soulève un sujet aussi complexe, notamment parce qu'à ce stade, seuls sont pris en compte les revenus du travail salarié.

Parmi les différentes approches possibles, on a défini comme bas salaires les salaires dont le montant est au plus égal aux deux-tiers du salaire médian ; dans cet ensemble, on distingue sous l'appellation très bas salaires ceux dont le montant est au plus égal à la moitié du salaire médian.

Le champ étudié est celui des salariés. Nous avons adopté une optique qui consiste à considérer tous les types d'emplois (temps complet et temps partiel) et tous les statuts d'emploi (privé ou agents de l'État et des collectivités locales) ; en effet, considérer uniquement les salariés à temps complet, ou exclure certains statuts revient à examiner les salaires d'une fraction de la population des salariés qui n'est pas stable au cours du temps, et dont la portée peut diminuer (par exemple si l'on ne prend en compte que les salariés à temps complet). Nous avons toutefois écarté du champ les contrats d'apprentissage, d'orientation, de qualification et d'adaptation - ensemble désigné dans le texte «*apprentis et assimilés*» - notamment parce qu'ils sont à la frontière de la formation initiale et de l'emploi (tous comportent de façon explicite et obligatoire un contenu en formation).

La source utilisée est l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE. Cette enquête fournit en effet à la fois des salaires et de nombreuses informations sur les caractéristiques des individus et des emplois qu'ils occupent, ainsi que des éléments relatifs aux ménages auxquels ils appartiennent (taille, composition, activité notamment). Les salaires sont des salaires déclarés par les enquêtés, redressés des non-réponses par l'INSEE. Il s'agit de salaires mensuels nets qui correspondent normalement au dernier mois complet d'activité.

(1) - La méthodologie est présentée de façon détaillée dans, *Les bas salaires en France 1983-1997, Document d'études, n° 15, DARES (octobre 1997)*.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.